

## Accompagner les missions de protection de l'enfance dans sa communication Fiche reflexe n°1 : Cadre juridique du droit de la presse et de la communication

**Le GEPSO propose une série de fiches réflexes aux établissements et à leurs professionnels afin de les aider et de les accompagner dans leur souhait d'ouverture et de lien avec les médias.**

Ces fiches sont le fruit de deux années de réflexion du groupe de travail dédié aux questions de communication au sein de la Commission Protection de l'Enfant du GEPSO. Elles viennent en réponse aux difficultés, pour les structures d'accueil en protection de l'enfance, à appréhender leur image médiatique.

En effet, en janvier 2019 est diffusé le reportage « *Enfants placés, les sacrifiés de la République* » tourné dans un foyer d'urgence public. Au vue des situations exposées et de la façon dont elles l'ont été, les équipes en place et les établissements se sont sentis mis à mal et incompris dans leurs missions et dans leurs difficultés rencontrées. A la suite de cette diffusion est née, au sein de la Commission Protection de l'enfant du GEPSO, la volonté de créer un groupe de travail quant à ces problématiques.

L'ouverture aux médias permettra un réel droit à l'information en protection de l'enfance par les acteurs et le public concernés. Il est crucial que les situations accueillies et accompagnées ainsi que les actions engagées soient mieux comprises dans leur complexité, leur profonde humanité, et aussi d'en connaître les limites. Les missions de protection de l'enfance souffrent d'un manque d'information, qui se traduit souvent par de la désinformation et ce d'autant que le sujet provoque une profonde émotion.

Prisca Orsonneau directrice du Centre Départemental de l'Enfance du Morbihan et copilote de la Commission Communication du GEPSO, précise, dans l'article publié par le magazine Directions en octobre 2022 qu'il a été « *créé un kit de communication pour nos adhérents (...) qui les invite à s'ouvrir, dans le respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées, pour que la protection de l'enfance soit mieux comprise, malgré un système complexe, multi-acteurs, au fort retentissement émotionnel.* »

Ces fiches réflexes sont destinées à combler un vide technique. Le GESPO espère que ce support permettra à ses établissements adhérents d'oser valoriser et expliquer les missions d'un secteur trop méconnu.

*En complément d'information, le GEPSO a déjà publié plusieurs communiqués de presse sur l'ouverture aux médias :*

**« Communiqué – Protection de l'enfance : de l'urgence de la transparence »**

**« Communiqué – 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant : les Foyers de l'enfance et établissements publics de la protection de l'enfance réaffirment leur rôle majeur dans la protection des enfants en France ».**

Lien vers la 1<sup>ère</sup> fiche réflexe : [https://www.gepso.fr/static/uploads/2022/12/GEPSO-Fiches-reflexes\\_20221207.pdf](https://www.gepso.fr/static/uploads/2022/12/GEPSO-Fiches-reflexes_20221207.pdf)